

Sidéenne, elle a lutté pour rester en Suisse

RENVOIS. L'Office fédéral des migrations tend à négliger les maladies des requérants. Une femme séropositive témoigne.

Les rapports médicaux établissant une maladie grave chez les migrants et les requérants déboutés comptent pour beurre aux yeux des autorités fédérales. C'est le constat qu'ont dressé hier l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) et le Groupe Sida Genève, six ans après le durcissement des lois en matière d'asile.

Eve* a fui sa Côte d'Ivoire natale après y avoir subi un viol collectif. Elle a raconté hier son parcours du combattant jusqu'à parvenir à obtenir un permis B humanitaire, en janvier. Après son arrivée à Genève, en 2006, on lui dia-

La maladie face à l'asile: deux cas

Dans les cas dits d'extrême gravité, l'état de santé d'un migrant n'est qu'un élément parmi beaucoup d'autres dans la décision d'octroyer un permis humanitaire. En 2011, 364 permis de ce type ont été

délivrés en Suisse. S'agissant des renvois inapplicables à cause d'un danger provisoire, seules 176 admissions (permis F) sur 3070 se fondaient l'an dernier sur des raisons médicales.

agnostique une infection au VIH. Suivent dépression et allergies aux traitements. «Longtemps, j'ai préféré mourir plutôt que de continuer à vivre avec ce mal.» Malgré la gravité manifeste de son cas, pas moins de quatre avis médicaux lui ont été réclamés par l'Office fédéral des migrations (ODM). Tous attestaient de graves atteintes à sa santé.

Selon les deux associations, l'ODM se contente souvent de s'assurer que les soins requis

existent bien dans le pays d'origine du requérant. Sans se soucier de savoir s'il y aura aisément accès. «Le fardeau de la preuve incombe dorénavant au malade», regrette Mariana Duarte, coordinatrice de l'ODAE romand. Médecin-chef aux HUG, Laurent Subilia dénonce aussi la non-prise en compte, voire l'incompréhension, des avis des médecins par les fonctionnaires à Berne.

-HENRI DELLA CASA
*Norm d'emprunt.



L'automobile a été fortement endommagée dans

La voiture n'a pas fait l'

BINNINGEN (BL). Un conducteur de 76 ans et sa passagère de 74 ans ont été blessés, hier en fin de matinée, dans une violente collision entre leur véhicule et un tram. Tous deux ont dû être hospitalisés à Bâle. D'après les premiers éléments,

il semble q
n'a pas resp
a coupé la r
transports p
te devra tou
les circonst
l'accident. /
tram n'a été

Un enregistrement trahit son violeur

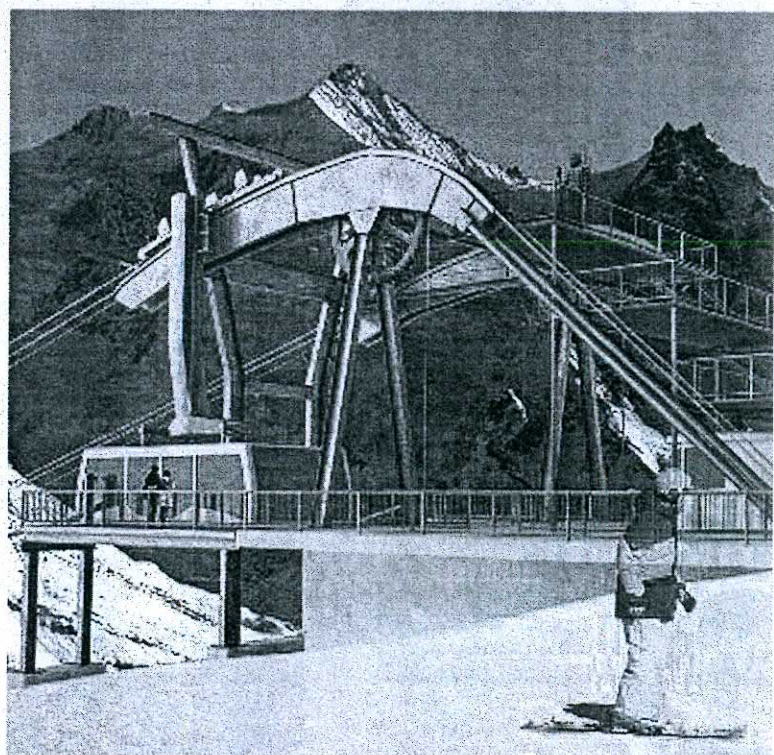
MOUTIER (BE). Un trentenaire a été condamné hier pour le viol de sa compagne, en automne 2011. Un enregistrement des propos de l'agresseur a été diffusé lors de l'audience. La victime avait en effet appelé la police à l'insu de son compagnon. «J'te viole, tu comprends, j'te viole», criait ce dernier, d'origine kosovare. Le jour du drame, la jeune femme avait an-

noncé sa volonté de rompre, mais avait consenti à un dernier rapport, relatait lundi «Le Journal du Jura». L'enregistrement, qui s'arrête avant le méfait, témoigne que la victime se refuse à lui et demande à rentrer chez elle à une trentaine de reprises. Déjà connu pour des violences physiques, le trentenaire a écopé de trois ans et demi de réclusion. -CBX

Locarno: un Italien aux manettes



Olivier Père quitte la direction du Festival du film de Locarno. Il sera remplacé par Carlo Chatrian (photo), 41 ans, qui a déjà œuvré pour l'événement, notamment comme membre de la commission de sélection de 2006 à 2009. Le journaliste italien a occupé le même rôle au sein du festival Visions du réel, à Nyon (VD).



Les cabines mettront un peu plus de sept minutes pour relier les deux stations annivia

De Grimontz à Zinal dans un téléphérique

VALAIS. Les deux domaines du val d'Anniviers seront reliés dès la saison d'hiver 2013. Un environ, dont le premier coup de pioche a été donné cet été, ont indiqué hier les respon- remontées l ses quelque téléphérique